



Salaire en retard, que dois-je faire ?

Par **Baptistedu75**, le 15/12/2019 à 13:00

Bonjour à toutes et à tous,
Mon employeur (client) me paie toujours en retard.
Je suis obligé de l'envoyer un mail ou un message skype pour qu'il me vire mon salaire. Que dois-je faire s'il vous plaît ? Des fois, je suis payé le 12, d'autres fois le 17...
Merci d'avance pour vos réponses !

Par **Paulavo38**, le 16/12/2019 à 09:45

Bonjour,

Compliqué d'être à la fois "employeur" et "client" : c'est soit l'un soit l'autre...

Vous pouvez dans un premier temps lui expliquer dans un courrier circonstancié que ces retards de paiement vous cause un préjudice et que si cela devait se poursuivre vous vous réservez le droit de saisir les juridictions compétentes.

Cordialement

Par **P.M.**, le 16/12/2019 à 12:01

Bonjour,

Je vous conseillerais d'envoyer à l'employeur une lettre recommandée avec AR de mise en demeure d'avoir à respecter ses obligations d'avoir à verser le salaire à date fixe (éventuellement en précisant celle prévue au contrat de travail) que si ce n'était pas le cas, vous saisissez le Conseil de Prud'Hommes en référé avec demande de dommages-intérêts...